

Mesures COVID19

1. Avant le départ

- Le pilote veille à ce que chaque passager se désinfecte soigneusement les mains à l'aide de la solution mise à disposition avant de monter à bord (une pression par personne suffit)
- Dès que tous les passagers sont assis, le pilote procède à l'encaissement de l'excursion. Il invite chaque passager à inscrire son nom, prénom, adresse et numéro de téléphone sur le document de traçabilité * (sauf s'il s'agit d'un groupe déjà inscrit auprès de Jean-Pierre Grandjean).
- Avant de prendre les commandes, le pilote se désinfecte également les mains (Flacon à disposition au poste de pilotage).

2. Durant l'excursion

- La distanciation n'étant pas possible, chaque passager est responsable de porter un masque ou non (A noter que l'association ne fournit pas de masque).
- le Pilote porte la visière fournie par l'AIO lors de l'encaissement et de toute démarche rapprochée avec les passagers.

3. Après l'excursion :

- Le pilote désinfecte les bancs (assise et dossier) et les rambardes (garde-corps) avec le désinfectant de surface (pistolet) et du papier absorbant.
- Il désinfecte sa visière personnelle qu'il ramène chez lui.
- Le papier absorbant servant à désinfecter les surfaces doit être déposé dans la poubelle réservée à cet effet sur le pont. Le pilote retire le sac utilisé et le remplace par un neuf. Le sac usagé doit être fermé et déposé dans la poubelle communale.
- Le pilote remet les 3 flacons de désinfectant dans le sac qu'il ramène à Richard Sala après chaque mission (les produits doivent absolument être entreposés au frais pour limiter l'évaporation).
- Il dépose le document de traçabilité, dûment rempli, dans la boîte aux lettres de l'AIO - Anne-Marie Sciboz.

* A noter que des documents de traçabilité vierges sont déposés dans le coffret du poste de pilotage